




Estimer les loyers de référence d'un logement à Lille, Hellemmes ou Lomme (bail signé après février 2020) (Simulateur)

Ministère chargé de l'environnement

Permet de connaître le loyer de référence qui s'applique au bail d'habitation ou au bail mobilité signé à partir du 1^{er} mars 2020 pour un logement situé à Lille Hellemmes ou Lomme.

Accéder au
simulateur 

(<https://ssilab-ddtm-encadrement-loyers-33.websself.net/accueil>)

Vérfifié le 27 janvier 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- Complément de loyer : quelles sont les règles ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34401>)
- En quoi consiste l'encadrement des loyers ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1314>)
- Montant du loyer à Lille (Hellemmes et Lomme) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34408>)
- Que faire en cas de litige lié à la location d'un logement ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31301>)